



Conseil Départemental de l'Action Sociale de la Haute-Vienne
Réunion du jeudi 7 novembre 2013

PRESENTS :

Administration :

Michel RECOR, Président, Vincent BONARDI (PPR), Vincent VALLAT (RH), Pascale VALARCHER (DOUANES)

Organisations syndicales :

Catherine DUTHEIL-DOME et Jean-Marc PLAZIAT, titulaires FO.
Karine CHEVALLEREAU, suppléante FO
Claire COULAUDOU et Sylvie CHATENET, titulaires CGT.
Pascal MIGUEL, suppléant CGT.
Valérie GUYONNAUD et Annie ACHARD, titulaires Solidaires.

Correspondants sociaux : Sylvie NICOT, DIRRECTE. Danielle HOUILLON, INSEE.

Délégation de l'action sociale : Martine DEJOUANNET, déléguée et secrétaire permanente du CDAS. Jean-François LABROUE, assistant de délégation.

Désignation du secrétaire adjoint : Jean-Marc PLAZIAT, FO.

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un nouveau délégué départemental de l'action sociale :

Le Président rappelle les textes régissant l'élection du délégué et notamment l'arrêté du 15 janvier 2002 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'action sociale.

Les 6 représentants titulaires du personnel du CDAS émettent un avis après étude des lettres de motivation, curriculum vitae et audition des candidats. Le Président du CDAS émet également son avis. La décision de nomination du délégué est prise par le bureau DRH3C des Ministères économiques et financiers.

Après les auditions des 4 candidats, les représentants du personnel ont demandé une suspension de séance.

A la reprise des travaux les représentants titulaires du personnel ont procédé au vote par bulletin secret.

Mme Evelyne DESBALS a été élue avec 4 voix sur 6.

Le Président émet un avis conforme à celui du CDAS.

Question ouverte au Président du CDAS

Les représentants du personnel ont interrogé le Président sur la question ouverte adressée au réseau, intitulée « les acteurs de l'action sociale ».

Question : Les organisations syndicales des Finances de la Haute-Vienne s'interrogent sur la pérennité des postes de l'action sociale.

Ils souhaitent avoir une assurance de maintien du nombre d'assistants en poste à la délégation.

Réponse : Notre question a bien été transmise au Secrétariat Général, lequel n'a pas donné de réponse écrite, mais a fait connaître son avis par oral.

L'annexe 1 de l'arrêté de 2002, fixe le nombre d'emplois des délégations, d'une part en fonction du nombre d'actifs gérés (920) et des pensionnés comptabilisés pour 10% (120), soit un total de 1 040. Les enfants comptent avec les actifs.

Jusqu'à 1 500, le nombre d'agents de la délégation est de 1 poste de délégué et 1 poste d'assistant de délégation, soit 2 emplois pour la Haute-Vienne.

Approbation du PV du CDAS du 10 juin 2013

Approuvé à l'unanimité, 6 voix sur 6.

Point sur le Budget d'Initiative Locale (BIL)

BIL 2013

Repas des retraités

Il reste à financer le repas des retraités. A ce jour, environ 60 inscriptions, moins que la prévision de 110 prévue. Date limite d'inscription au 15 novembre 2013.

Prise en charge de 18 € par l'action sociale.

Participation demandée au retraité de 10 €.

Amitiés Finances

A ce jour 300 € budgétés et non dépensés qui vont être transformés en un système de bons d'échange de 20 € négociés avec CORA pour 2013.

Ils seront nominatifs, pour des achats de première nécessité, avec une validité du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 (achat des bons effectués par la délégation sur le budget 2013).

En cas de non utilisation des bons en fin d'année, ceux-ci pourraient être utilisés pour abonder les prestations de l'arbre de Noël.

La délégation a recherché un circuit plus rapide pour des aides d'urgence du fait de blocages administratifs.

Arbre de Noël

Budget prévu de 19 000 €. Des dépenses sont connues (réservation de la salle, jouets,...). Le spectacle prévu cette année était budgété avec 300 € de frais de SACEM. Celui-ci étant exonéré les 300 € vont être réinjectés vers une amélioration de la prestation fournie.

BIL 2014

Sorties théâtre

A partir de 2014, les places doivent être réservées par anticipation par la Délégation. Le principe d'un tarif à 5 € a été maintenu par le CDAS.

Sortie familiale

Les représentants du CDAS ont fait un choix parmi plusieurs propositions faites par la Délégation et ont retenu une sortie au **zoo de Beauval** (zoo classé parmi les 15 plus beaux zoos du monde et situé dans le Loir et Cher sur la commune de Saint Aignan) le samedi 14 juin 2014. Le tarif préférentiel proposé est de 10 € par adulte et 5 € par enfants.

Beauval abrite 4 600 animaux de 500 espèces différentes, pour la plupart uniques en France.

Retraités

2 séjours programmés

- Saint Lary du 17 au 24 mai 2014.
- La Baule du 20 au 27 octobre 2014.

Un repas reste à prévoir.

Centre aéré

Convention avec la SNCF (CER)

Le coût est basé sur le Quotient Familial, avec une participation de 9 € pour le 1^{er} enfant et 8 € pour les suivants.

Amitiés Finances

Prévision de budget de 500 € d'achat de bons d'échanges en 2014.

QUESTIONS DIVERSES :

.Recrutement de l'assistante sociale

Une nouvelle assistante sociale, Mme Fanny RABBIA est nommée au 1^{er} octobre 2013. Actuellement en congé maternité, la date effective de sa prise de fonctions est le 1^{er} mars 2014.

Dans l'attente, une permanence est assurée :

- Du 1^{er} octobre au 31 décembre 2013 par l'assistante sociale de la Creuse, Mme Christelle MAURY. Une première permanence a eu lieu le lundi 7 octobre. Une autre permanence se tiendra le lundi 2 décembre 2013 de 10h00 à 12h00 à la Délégation.
- Du 1^{er} janvier au 28 février 2014 par l'assistante sociale de la Corrèze, Mme Frédérique BEAU-NARBONNE.

Dans tous les cas, les demandes de RDV sont à prendre auprès de la déléguée pendant la période transitoire.

Médecin de prévention

Comme pour l'assistante sociale, les RDV sont à prendre auprès de la déléguée. Une messagerie a été créée pour le joindre directement. Elle n'est cependant lue qu'irrégulièrement lors de ses passages à la Délégation.

didier.ratinaud@finances.gouv.fr

Correspondants sociaux

Les représentants du personnel demandent au Président de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour du prochain CDAS le sujet suivant : « **rôle et moyens des correspondants sociaux** ».

Envoi des convocations

Une interprétation différente du règlement intérieur par les OS et la Délégation, amenait celle-ci à ne faire parvenir les convocations qu'aux seuls représentants titulaires.

L'article 4 indique : « Le Président convoque les représentants du personnel titulaires »

Dans son article 7, il est indiqué « Les représentants suppléants sont informés par le Président du conseil de la tenue de chaque réunion. Le Président en informe également leur chef de service ».

Martine DEJOUANNET

Une déléguée s'en va, après avoir assuré l'arbre de Noël, en fin d'année 2013.

Une nouvelle déléguée arrive pour la nouvelle année 2014.

Un grand MERCI à Martine DEJOUANNET pour tous les services rendus auprès des personnels pendant la durée de son mandat.

Bonne chance à Evelyne DESBALS pour ses nouvelles fonctions.

Vos représentants au CDAS :

Catherine DUTHEIL-DOME Jean-Marc PLAZIAT Karine CHEVALLEREAU